

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 34/2022
17 août 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Renault Retail Group Belgium par le Groupe Emil Frey

Le 17 août 2022, l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l’acquisition de Renault Retail Group Belgium par le groupe Emil Frey.

La concentration a été notifiée le 2 août 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Cette transaction est liée et conditionnée à l’acquisition par le Groupe Emil Frey de la société Valanfort et du fonds de commerce Valckenier Zaventem appartenant tous deux au Groupe Valckenier.

Le Groupe Emil Frey, détenu à 99,99% par la société holding Emil Frey AG, est actif en Belgique dans le commerce de détail de véhicules automobiles neufs et d’occasion de marques VW, Audi, Skoda, Seat, Ssangyong, Dacia et Renault. Le Groupe Emil Frey offre aussi des services d’entretien et de réparation, de carrosserie et de distribution de pièces de rechange automobiles de marques VW, Audi, Skoda, Seat, Ssangyong, Dacia et Renault. Le Groupe Emil Frey exploite à ce jour six concessions sous marque Renault en Belgique lesquelles sont respectivement situées à Liège (Neri Liège et Néri Grivegnée), Fléron (Neri Fléron, Neri Retinne), Petit Rechain (Emocar Verviers) et Visé (Ecomar Visé).

Renault Retail Group Belgium est active sur le marché belge, ainsi que sur le marché luxembourgeois via sa filiale Renault Retail Group Luxembourg qu’elle détient à 100%. Elle exploite trois concessions automobiles à Drogenbos, Schaerbeek (Meiser) et Ixelles (Plaine). Renault Retail Group Belgium vend au détail des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers de marques Renault et Dacia et offre des services d’entretien et de réparation, de carrosserie et de distribution de pièces détachées de ces mêmes marques.

Valckenier Zaventem est une concession de marque Renault et Dacia tandis que la SA Valanfort est une concession de la marque Alpine.

Dans sa décision du 17 août 2022, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).